



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
NANTERRE
7 BOULEVARD DES BOUVETS
CS 80 309
92741 NANTERRE CEDEX**

**90 DEGRES RENOV
9 AVENUE ALEXANDRE MAISTRASSE
92500 RUEIL MALMAISON**

pour nous joindre :

Téléphone : 01 41 37 83 00

Télécopie :

Mél : spfe.nanterre@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture :

L à V de 08H30 - 12H30

et sur RDV

SASU 90 DEGRES RENOV

SIRET 994.855.195.00016

CAPITAL SOCIAL 1 000€

**9 AVENUE ALEXANDRE MAISTRASSE
92500 RUEIL-MALMAISON**

ACTE DE CESSION DE PARTS

Entre les soussignés :

Monsieur HARDIM Alex demeurant au 161 rue de Buzenval 92380 GARCHES, agissant en qualité de Président de la SASU 90 DEGRES RENOV dont le capital est de 1 000 euros, ayant son siège social au 9 avenue Alexandre Maistrasse 92500 RUEIL-MALMAISON.

Immatriculée sous le numéro 994 855 195 00016, propriétaire de 100 parts sociales d'un montant de 1 000€ (de 10€ de valeur nominale chacune).

Ci-après dénommé le cédant

ET

D'autre part,

Monsieur DOH Bi Charles Deckens, né le 01/01/1984 à BOUAFLE (CÔTE D'IVOIRE) demeurant 3 rue du Pilariguet 91579 BIEVRES.

Ci-après dénommé le cessionnaire

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : CESSION DES PARTS

Le cédant cède et transfère 50 parts sociales, sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire :

Monsieur DOH Bi Charles Deckens, 50 parts sociales

Qui acceptent les parts sociales de la SASU 90 DEGRES RENOV qui lui appartiennent.

ARTICLE 2 : PRIX

La présente cession est consentie et acceptée par les parties. Elle est réalisée moyennant le prix de :

Monsieur DOH Bi Charles Deckens : 500 €

Que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, et dont il lui donne quittance.

HA

DBCD

ARTICLE 3 : AGRÉMENT

Aux termes de la délibération de l'assemblée générale des associés en date du 1er février 2026, la présente cession a été autorisée et les cessionnaires agréés en qualité de nouvel associé, par l'unanimité des associés (on ne peut en aucun cas adopter une majorité plus faible) dans les formes et les conditions requises par la loi ou les statuts de la société. Une copie du procès-verbal de l'assemblée, certifiée conforme par le Président, est annexée au présent acte.

ARTICLE 4 : PROPRIÉTÉ

Les cessionnaires deviennent propriétaires à compter du 1^{er} février 2026 des parts sociales ci-dessus mentionnées, avec tous les droits et obligations qui y sont rattachés.

Le cédant le subroge dans tous les droits et actions attachés aux parts cédées, notamment quant à la distribution éventuelle des bénéfices réalisés lors de l'exercice en cours et des suivants.

Les cessionnaires reconnaissent et acceptent avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société, copie dont ils ont pris connaissance.

ARTICLE 5 : CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Aucune clause de non concurrence n'est attachée à cette cession.

ARTICLE 6 : GARANTIE DE PASSIF

Aucune

ARTICLE 7 : DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que les parts cédées lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire et qu'elles n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.

Le cédant précise, en outre, que la présente cession n'entraîne pas la dissolution de la société.

ARTICLE 8 : FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

Pour être opposable à la société, la présente cession devra lui être signifiée conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil (c'est-à-dire par acte d'huissier). Toutefois, cette signification peut être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de dépôt.

Pour être opposable aux tiers, deux originaux du présent acte de cession devront être déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens accompagnés de deux copies du procès-verbal d'assemblée ayant délibéré sur cette modification statutaire.

ARTICLE 9 : FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels la présente cession donnera lieu seront supportés par Monsieur DOH Bi Charles Deckens, à l'exception de ceux liés à la modification éventuelle des statuts qui seront à la charge de la société.

Fait à RUEIL-MALMAISON, le 1^{er} février 2026

EN 5 EXEMPLAIRES

SIGNATURE DU CÉDANT ET PRESIDENT
Monsieur HARDIM Alex



SIGNATURE DU CESSIONNAIRE
Monsieur DOH Bi Charles Deckens



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
NANTERRE

Le 27/04/2026 Dossier 2026 00030847, référence 9214P03 2026 A 02219

Enregistrement : 25 € Penalités : 3 €

Total liquidé : Vingt-huit Euros

Montant reçu : Vingt-huit Euros

Marine WEBER
Contrôleur des Finances Publiques
SPFE NANTERRE